

Programme d'Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques désuètes ou non conformes



Marche à suivre pour le dépôt d'une demande

Le présent document explique la marche à suivre, étape par étape, pour le dépôt d'une demande d'admissibilité au *Programme d'Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques isolées désuètes ou non conformes*. Pour vérifier si vous répondez aux critères d'éligibilité au programme, veuillez vous référer au Règlement n° 739-2026 relatif au programme d'Écoprêt, ou rendez-vous au www.chertsey.ca.



Marche à suivre pour le dépôt d'une demande (suite)

7

Exécution des travaux de remplacement ou de mise aux normes de l'installation septique

Conservez toutes vos factures et transmettez-les rapidement à la Municipalité. Un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié compétent en la matière devra être produit à la fin des travaux, pour attester que la nouvelle installation est conforme au Q-2, r.22.

8

Signature de l'entente de financement officielle

Après la réception de toutes vos factures relatives aux travaux de remplacement ou de mise aux normes de votre installation septique et du certificat de conformité, une entente de financement basée sur le coût réel des travaux sera signée avec la Direction des finances de la Municipalité.

9

Attribution de l'aide financière

Suivant la signature de l'entente de financement, la Municipalité procèdera au paiement des frais engagés par le propriétaire, qui lui seront transmis sous forme de chèque.

Les frais qui n'auront pas été engagés par le propriétaire seront payés directement aux entrepreneurs concernés par la Municipalité, sous forme de chèque.

10

Remboursement de l'aide financière allouée

Le remboursement de l'aide financière reçu débutera à l'exercice financier qui suivra le versement du prêt et s'effectuera sur une période de 20 ans. Le remboursement s'effectuera à même le compte de taxes municipales du propriétaire.

Pour obtenir plus d'informations au sujet du Programme d'Écoprêt, vous pouvez contacter le Service de l'Environnement de la Municipalité de Chertsey au 450-882-2920, poste 2247, ou au environnement@chertsey.ca.